

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 février 2026

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2250)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 444

AMENDEMENTprésenté par
M. Labaronne

ARTICLE 9

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« accéder en consultation au »

les mots :

« consulter le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.